

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice

10

présents

votants

10

10

L'an deux mille deux,

le : onze février à 20 heures.

le Conseil municipal de la commune de BRENNILIS

dûment convoqué, s'est réuni en session /

ordinaire.

à la Mairie, sous la présidence de M. CORRE Yves

Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 05.02.02

OBJET:

PRÉSENTS : MM.

l'ensemble des Conseillers Municipaux.

RESEAU NATURA 2000 - site 18ECRETAIRE de SEANCE : MANAC'H Alexis

"Mts d'Arrée centre et est,

Bois du Coatlosquet et vallée du Queffleuth"

Par courrier du 18 décémbre 2001, Mr le Préfet du Finistère demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le ou les périmètres qui concernent le territoire communal pour NATURA 2000.

La commune de Brennılis est fortement concernée par le projet NATURA 2000. Une partie relativement importante de son territoire est englobée dans le périmètre du site n°13 "Monts d'Arrée centre et est, bois de Coatlosquet, et vallée du Queffleuth".

Consciente de la richesse de son patrimoine naturel et de la nécessité qu'il y a d'assurer sa préservation, la Municipalité refuse néanmoins d'approuver le périmètre concernant le territoire de la Comune, (7 contre, 1 pour, 2 abstentions).

Elle estime notamment ne pas vouloir se substituer à des particuliers, propriétaires fonciers, pour se prononcer sur un projet qui doit définir une gestion ultérieure de leurs biens sans que dans l'immédiat ni eux ni la Commune concernée n'en connaissent les règles (et donc les conséquences) et surtout sans qu'il n'y ait eu une concertation préalable entre les différentes parties en présence.

Fait à BRENNILIS, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutolie Maire,

Reçu en Préfecture

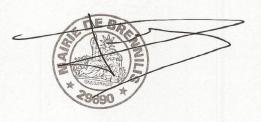
ou Sous-Préfecture

Y. CORRE.

le:

Publié ou Notifié

le:





Sous-Préfecture de CHATEAULIN BP 66 29150 - CHATEAULIN Tél. n° 98 86 10 17

<u>Dossier suivi par</u>: Mme MULARD Tél.: 02 98 86 52 42

CHATEAULIN, le 6 mars 2002

BORDEREAU D'ENVOI

à

Monsieur LE MAIRE DE BRENNILIS

DESIGNATION DES PIECES	NOM- BRE	OBSERVATIONS
NATURA 2000 – Site des Monts d'Arrée Délibération du conseil municipal en date du 11 février 2002 refusant d'approuver le périmètre appelé à intégrer le réseau Natura 2000 sur la commune en l'absence de connaissance des règles et de concertation préalable entre les différents parties	3	our après en avoir transmis un exem- à M. le Préfet

LE SOUS-PREFET,
Pour LE SOUS-PREFET et par délégation,
LE SECRETAIRE GENERAL

Gérard LE COZ